



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2021-01-021

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2021

Sommaire

DDT

41-2021-01-26-001 - AP subdélégation aux agents affaires générales 26-01-2021 (4 pages)	Page 3
41-2021-01-26-002 - AP subdélégation aux agents ordonnancement secondaire 26-01-2021 (6 pages)	Page 8

DDT

41-2021-01-26-001

AP subdélégation aux agents affaires générales 26-01-2021

*Arrêté préfectoral portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des
territoires de Loir-et-Cher*



**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature aux agents de la direction
départementale des territoires de Loir-et-Cher**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 6 janvier 2021 nommant Monsieur François PESNEAU, administrateur général, en qualité de préfet de Loir-et-Cher à compter du 25 janvier 2021,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 du Premier Ministre portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2018 nommant Madame Corinne BIVER, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale adjointe des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2021-01-25-009 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Corinne BIVER, directrice départementale des territoires par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral du Loiret n°45-2020-09-02-005 du 2 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher par intérim, pour les demandes d'autorisations individuelles des transports exceptionnels,

Sur proposition de Madame la directrice départementale des territoires par intérim ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Dans la limite des attributions dévolues à la direction départementale des territoires, et sous réserve des dispositions particulières et des exclusions citées dans le corps de l'article 8, délégation de signature est donnée pour toute correspondance, tout acte, toute décision relevant des domaines et matières référencés à l'arrêté préfectoral n°41-2021-01-25-009 et l'arrêté du Préfet du Loiret n° 45 – 2020-09-02-005 à :

M. David MATHON – IDTPE, chef du service prévention des risques, ingénierie de crise éducation routière, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à XV et les articles 2 et 3.

M. Jean-Pierre ALLEMAND – IDTPE, adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise éducation routière, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à XV et les articles 2 et 3.

M. Mathieu FRIMAT – IPEF, chef du service eau et biodiversité pour les affaires mentionnées aux articles chapitre I (congés) et aux articles 3 à 5.

M. Olivier POITE – IDAE, adjoint au chef du service eau et biodiversité pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux articles 3 à 5.

M. Didier BRILL – AAE Hors Classe, chef de du service habitat, bâtiment et rénovation urbaine, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à XIV.

Mme Stéphanie AUCHAPT – AAE, adjointe au chef de service habitat, bâtiment et rénovation urbaine pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à XIV.

Mme Martine POMMIER – ITPE Hors Classe, Cheffe du service urbanisme et aménagement, pour les affaires mentionnées aux articles 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à XIV et à l'article 3, chapitres IX, X et XI.

Mme Julie QUENTIN-FICHET – ITPE, adjointe à la cheffe du service urbanisme et aménagement et chargée de mission territorial Centre pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à XIV, et à l'article 3, chapitres IX, X et XI.

M. Thierry GRIFFON – IDAE, adjoint à la cheffe de service de l'économie agricole et développement rural, et responsable de l'unité aides PAC et coordination des contrôles, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés) et aux articles 4, 5 6 et 7.

M. Joël MARTINE – IAE Hors Classe, chef du service connaissance des territoires et prospective, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congés).

En cas d'absence ou d'empêchement de la direction, une décision d'intérim permettra de désigner la ou les personnes qui disposeront de délégations de signature étendues.

En cas d'intérim des délégataires susvisés, l'intérimaire dispose des mêmes délégations de signature que la personne qu'elle supplée.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires susvisés, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après pour les affaires se rapportant au tableau ci-dessous :

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
Mme Laurence SOULIS – TSCDD	Responsable de l'antenne territoriale nord	Article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres VI - VII - VIII et IX Article 3, chapitres IX, X et XI

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
Mme Lætitia MICHEL – SACDD CN	Adjointe au responsable de l'antenne territoriale nord	Article 1 chapitres VII - VIII et IX Article 3, chapitres IX, X et XI
Mme Laure YVONNET – APAE	Responsable de l'unité politiques publiques de l'urbanisme	Article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres VI, VII, XIII et IX Article 3, chapitres IX, X et XI
Mme Gaëlle RICHARD – AAE	Responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme	Article 1 chapitre I (congés) et chapitres VI VII, VIII et IX
Mme Valérie COURCELLES SACDD CE	Adjointe au responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme	Article 1 chapitre I (congés) et chapitres VI, VII, VIII et IX
Mme Aurélie RAMUS de COSTE - AAE	Responsable de l'unité développement durable et croissance verte	Article 1 chapitre I (congés)
M. Didier BRAMBILLA – TSCDD	Responsable de l'unité parc privé	Article 1 chapitre I (congés)
M. Fabrice GRAND – IDAE	Responsable de l'unité foncier, installation, structures	Article 1 chapitre I (congés) Article 4 chapitres I, II, III et V et VII Article 5 Article 7
Mme Céline GAUMET – IIM	Responsable de l'unité hydro-morphologie et prélèvements	Article 1 chapitre I (congés) Articles 3 et 5
Mme Célia DORÉ – IAE	Responsable de l'unité nature-forêt	Article 1 chapitre I (congés) Articles 3 et 5
Mme Anne Sophie HESSE – ITPE	Responsable de l'unité maîtrise des pollutions de l'eau	Article 1 chapitre I (congés) Articles 3 et 5
Mme Angélique BRAMBILLA – TSCDD	Responsable de l'unité défense - transports	Article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à IV
Mme Marion LECLERCQ – SACDD CN	Adjoint au responsable de l'unité défense-transports	Article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à IV
Mme Isabelle BAJOU – TSCDD	Responsable de l'unité prévention des risques	Article 1 chapitre I (congés)
Mme Aouicha KRADAoui, SACDD CE	Responsable de l'unité sécurité routière	Article 1 chapitre I (congés)
M. Sébastien KOPP - TSCDD	Responsable de l'unité Loire	Article 1 chapitre I (congés) et V

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
M. Alain SIONG – DPCSR	Responsable de l'unité éducation routière	Article 1 chapitre I (congrés)
M. Max MONGELLA – OPA – Chef d'équipe C-Atelier	Gestionnaire – instructeur à l'unité défense-transports	Article 1 chapitres II à IV
M. Gilbert RIBEIRO – ITPE	Responsable de l'unité géomatique	Article 1 – chapitre I (congrés)
Mme Cécile DORMOY Contractuel A – RIN	Responsable de l'unité observatoire et études	Article 1 – chapitre I (congrés)

Article 2 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 41-2021-01-04-002 du 4 janvier 2021 est abrogé.

Article 3 :

La directrice départementale des territoires par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Blois, le 26 janvier 2021

**Pour le préfet et par délégation
La directrice départementale des territoires
par intérim**



Corinne BIVER

DDT

41-2021-01-26-002

AP subdélégation aux agents ordonnancement secondaire
26-01-2021

*Arrêté du 26 janvier 2021 portant délégation de signature pour l'exercice de la la compétence
d'ordonnateur secondaire*



**Arrêté du 26 janvier 2021
portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire**

La directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher par intérim ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment par son article 34 ;

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 nommant M. François PESNEAU, administrateur général, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher à compter du 25 janvier 2021 ;

Vu les arrêtés des 21 décembre 1982, 27 janvier 1987, 27 janvier 1992, 29 décembre 1998, 02 mai 2002 portant règlement de comptabilité des ministères de l'urbanisme, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, de l'environnement, de la justice et de l'agriculture ;

Vu l'instruction relative à la constatation et la liquidation des dépenses (circulaire 2005-20 du 2 mars 2005) ;

Vu l'arrêté n°41-2021-01-25-010 du 25 janvier 2021 de M. François PESNEAU, préfet du Loir-et-Cher donnant délégation de signature à Mme Corinne BIVER, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire de recettes et de dépenses du budget de l'État et pour l'exercice des attributions au pouvoir adjudicateur ;

Vu l'organigramme approuvé du service.

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État pour les budgets opérationnels des programmes suivants :

Budgets opérationnels de programmes nationaux/niveau central :

- 113 – Paysages, eau et biodiversité – BOP déconcentrés – Urbanisme, aménagement et sites,
- 149 – Forêts – Actions forestières
- 154 – Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires – BOP mixte agriculture et territoire
- 203 – Infrastructures et services de transports – Infrastructures et transports (Réseau routier national),
- 207 – Sécurité et éducation routières,

Budgets opérationnels de programme régionaux (hors Plan Loire Grandeur Nature) :

- 113 – Paysage, eau et biodiversité – BOP déconcentrés
- 135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- 149 – Forêts – Actions forestières menés en services déconcentrés
- 149 – Forêts – BOP mixte actions forestières
- 181 – Prévention des risques
- 207 – Sécurité et éducation routières

Cette délégation porte sur :

- l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 90 000 €, dans la limite du droit de tirage notifié pour l'année considérée, sur leur liquidation et leur mandatement ;
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

Comptes spéciaux :

- Calamités agricoles :
- Compte TG 461.9100000 (ex compte TG 461.71) « Fonds à verser à des tiers - Fonds national de garantie des calamités agricoles ».

Cette délégation porte sur :

- l'engagement, d'un montant inférieur à 90 000 € la liquidation et le mandatement des dépenses
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux gestionnaires suivants :

- **M. Mathieu FRIMAT**, chef du Service Eau, Biodiversité, (IPEF),
- **M. Olivier POITE** adjoint au chef du Service Eau et Biodiversité (IDAE)
- **M. Didier BRILL**, chef du Service de l'Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine (AAE-HC),

- **Mme Séphanie AUCHAPT**, adjointe au Chef du Service Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine et responsable de l'unité parc public et rénovation urbaine (AAE),
- **Mme Martine POMMIER** cheffe du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE-HC),
- **Mme Julie QUENTIN-FICHET** adjointe au Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE),
- **M. David MATHON**, chef du Service Prévention des Risques et Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (IDTPE),
- **M. Jean-Pierre ALLEMAND**, adjoint au Chef du Service Prévention des Risques, Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (IDTPE),
- **M. Thierry GRIFFON**, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural, (IDAE),
- **M. Joël MARTINE**, chef du service Connaissance des Territoires et Prospective, (IAE-HC),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives aux engagements juridiques dans la limite de **50 000 € HT**, les titres de perception.

En cas d'absence ou d'empêchement de la direction, une décision d'intérim permettra de désigner la ou les personnes qui disposeront de délégations de signature étendues.

ARTICLE 3 : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués à l'article 2 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

ARTICLE 4 : Habilitation est donnée aux personnes désignées en annexe 1, à l'effet de signer des engagements juridiques, chacune dans leur domaine de compétence, dans les conditions arrêtées dans cette annexe.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée :

Pour les licences budgétaires CHORUS à :

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, chargée de mission auprès de la Direction, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Sandrine POSTIC, assistante de direction, adjointe administrative principale 1ère classe.

Pour les licences formulaires valideurs CHORUS à :

- M. David MATHON, chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État;
- M. Jean-Pierre ALLEMAND, adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Isabelle BAJOU, cheffe de l'unité prévention des risques, technicienne supérieure en cheffe de développement durable ;

- Mme Aouicha KRADAOUI, cheffe de l'unité sécurité routière, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Alain SIONG, chef de l'unité éducation routière, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- M. Sébastien KOPP, chef de l'unité Loire, technicien supérieur en chef de développement durable ;
- M. Mathieu FRIMAT, chef du service eau et biodiversité, ingénieur des ponts, eaux et forêts ;
- M. Olivier POITE, adjoint au chef du service eau et biodiversité, ingénieur divisionnaire agriculture et environnement ;
- M. Didier BRILL, chef du service habitat, bâtiment, rénovation urbaine, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Stéphanie AUCHAPT, adjointe au chef du service habitat, bâtiment, rénovation urbaine, attachée d'administration de l'État ;

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences qui leur sont confiées, toutes les pièces relatives aux licences précitées.

Pour l'interface CHORUS-DT, en tant que gestionnaire – valideur à :

- M. David MATHON, chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Jean-Pierre ALLEMAND, adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Alain SIONG, chef de l'unité éducation routière, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- M. Sébastien KOPP, chef de l'unité Loire, technicien supérieur en chef de développment durable ;
- M. Didier BRILL, chef du service de l'habitat bâtiment et rénovation urbaine, attaché d'administration de l'État Hors Classe ;
- Mme Stéphanie AUCHAPT, adjointe au chef de service habitat bâtiment et rénovation urbaine, attaché d'administration de l'État.

Pour l'interface CHORUS-PRO factures de travaux, en tant que valideur à :

- M. Bruno CHEVRE, à l'unité Loire du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière, technicien supérieur en chef de développement durable.

Pour l'interface GALION, en tant que valideur à :

- M. Ismaël GONZALEZ, à l'unité parc public, rénovation urbaine au service habitat, bâtiment et rénovation urbaine, technicien supérieur principal de développement durable.

Pour l'interface ADS/CHORUS, en tant que valideur à :

- Mme Gaëlle RICHARD, responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme, AAE
- Mme Stéphanie LECOMTE, gestionnaire fiscalité à l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme, technicien supérieur principal de développement durable.

ARTICLE 6 : La présente décision annule et remplace celle du 4 janvier 2021.

A Blois, le 26 janvier 2021

P/le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
par intérim



Corinne BIVER

ANNEXE 1

à la décision du 4 janvier 2021

HABILITATION A SIGNER DES COMMANDES ÉCRITES

Liste des agents habilités à signer des commandes

SPRICER

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Isabelle Bajou	Budget État	1 500 €	1500 €
Jérôme Vovard	Idem	1 500 €	1 500 €
Lionel Briand	Idem	1 500 €	1 500 €
Aouïcha Kradaoui	Idem	1 500 €	1 500 €
Corinne Trouillard	Idem	1 500 €	1 500 €
Alain Siong	Idem	1 500 €	1 500 €
Isabelle Bruneau	Idem	1 500 €	1 500 €
Sébastien Kopp	Idem	10 000 €	1 500 €

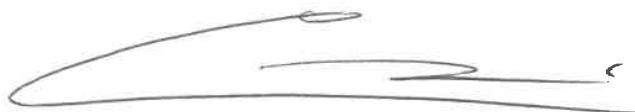
ANTENNE TERRITORIALE NORD

Noms	Sections	Ordres de mission et états de frais pour les agents de l'A.T.
Laurence Soulis	Budget État	

Fait à Blois, le 26 janvier 2021

P/le préfet et par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires
par intérim



Corinne BIVER